Document generated on 06/06/2025 8:58 a.m.

Bulletin d'histoire politique

Stéphane Paquin, L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs, Montréal, VLB, 1999, 176 p.

Josiane Lavallée

Volume 9, Number 1, Fall 2000

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1060447ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1060447ar

See table of contents

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Lavallée, J. (2000). Review of [Stéphane Paquin, L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs, Montréal, VLB, 1999, 176 p.] *Bulletin d'histoire politique*, *9*(1), 221–223. https://doi.org/10.7202/1060447ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999, 176 p.

Depuis la Fédération de 1867, par l'entremise des politiciens et des intellectuels tant canadiens que québécois, le peuple québécois a bien voulu croire à la théorie du pacte entre deux peuples fondateurs. Encore aujourd'hui, l'ambiguïté demeure autour de ce mythe national, en particulier au Gouvernement québécois. Par conséquent, il faut souligner le courage de VLB éditeur d'avoir pris la décision de publier, en septembre dernier, le mémoire de maîtrise de Stéphane Paquin qui retraçait l'histoire du mythe de la théorie du pacte de 1867. Bref, cet ouvrage permettra à quiconque de comprendre que la création du Canada en 1867 n'a jamais été, et ce en aucune circonstance, un pacte ou un traité entre deux peuples fondateurs ou entre provinces.

Constitué de deux parties, ce livre se veut avant tout un plaidoyer contre le mythe du pacte entre deux peuples fondateurs. Dans un premier temps, relatant les causes à l'origine de 1867 et les tractations entourant les conférences de Québec et de Charlottetown, l'auteur arrive à démontrer que les Pères de la Confédération, dont John A. Macdonald en tête, ont voulu créer une fédération fortement centralisée se rapprochant davantage d'une union législative que d'une confédération, dans le but avoué de développer une nouvelle nationalité dont le sentiment d'appartenance serait le Canada et non plus les provinces.

En ce qui a trait à la théorie du pacte ou du traité, il est clair, dans cet essai, que les politiciens de l'époque ont été tentés de l'utiliser pour empêcher toute renégociation de l'entente initiale et pour faciliter l'adoption de l'Acte constitutionnel de 1867 par les divers parlements provinciaux, en particulier dans les Maritimes où les négociations furent plus ardues. Toutefois, juridiquement, il ne saurait être question de qualifier une loi adoptée en dernière instance par le Parlement de Londres de pacte entre provinces ou entre deux peuples fondateurs et ce, même s'il s'agit davantage qu'une simple loi britannique, étant donné que le Parlement canadien aura droit au chapitre lors de toutes modifications constitutionnelles ultérieures. Comme le dit si bien M. Paquin : « L'esprit de 1867 ne confirme pas la thèse d'un pacte interprovincial ni celle entre deux peuples fondateurs. L'objectif de Macdonald était de diminuer les provincialismes et de créer une nouvelle nationalité et non d'encourager les provincialistes ou la dualité culturelle » (p.156). Tout compte fait, pour l'auteur, la Fédération de 1867 fut bien plus un compromis entre politiciens, pour assurer une certaine stabilité au pays, qu'un pacte entre deux peuples fondateurs.

L'autre volet du livre de Stéphane Paquin, plus novateur que la première partie, tente à démontrer que les différentes théories du pacte entre

provinces ou entre deux peuples fondateurs sont toutes postérieures à 1867 et qu'elles ont pris naissance devant la nécessité d'établir une formule d'amendement pour la Constitution de 1867, qui n'en contenait pas au préalable. Au début, devant le centralisme à outrance des conservateurs de Macdonald, ce sont les libéraux fédéraux qui se mettent à élaborer la théorie du pacte entre les provinces. Par la suite, les premiers ministres provinciaux qui deviendront d'ardents défenseurs de l'autonomie provinciale, dont Oliver Mowat en Ontario et Honoré Mercier au Québec, développeront la théorie selon laquelle ce sont les provinces qui sont à l'origine de la création du Canada et non le gouvernement fédéral. Par le fait même, ces dernières devraient être les seules à pouvoir modifier la Constitution.

Avec l'arrivée de la crise économique en 1929, plusieurs modifications constitutionnelles s'imposent au Canada. Dès lors, les gouvernements provinciaux réinterprètent la théorie du pacte entre les provinces. À partir de ce jour, il est spécifié que « le consentement du gouvernement fédéral est peut-être nécessaire mais ne peut suffire » pour modifier la constitution. Bref, ce dernier doit avoir l'accord des provinces pour toutes modifications. De courte durée, cette théorie sera remplacée au Canada anglais par la théorie de la loi britannique qui tentera de prouver que l'accord des provinces n'est absolument pas nécessaire pour modifier la Constitution de 1867. Pour plusieurs Canadiens anglais, le pacte interprovincial n'a jamais existé.

Au Québec, selon Stéphane Paquin, c'est Henri Bourassa qui développera, pour la première fois en 1902, la théorie du pacte entre deux peuples fondateurs qui aura comme fondement principal la préservation des droits de la minorité francophone hors Québec. Pour lui, le Canada est avant tout un pays binational, bilingue et biculturel. Par la suite, l'historien Lionel Groulx reprendra la théorie du pacte entre deux peuples fondateurs en incluant la sauvegarde des minorités religieuses au Canada, ainsi que celle de la nation canadienne-française au Québec. Dans les années 1950, Duplessis se fera le défenseur de l'autonomie provinciale et utilisera, encore une fois, la théorie du pacte à des fins politiques. Il faudra attendre les années 1960 et l'arrivée du mouvement indépendantiste pour voir, enfin, le mythe du pacte de 1867 être remis en question par les intellectuels et les hommes politiques. Après l'échec référendaire de 1980, la théorie du pacte refera surface lors du rapatriement de la Constitution en 1982, mais surtout lors de l'épisode de l'Accord du lac Meech et de ses cinq conditions. Finalement, elle sera de nouveau mise de côté après l'échec de Meech en 1990 et après l'arrivée de Jacques Parizeau au Parti québécois.

Aujourd'hui, la plupart des intellectuels québécois ne croient plus au mythe de la théorie du pacte de 1867. Pour ce qui est des politiciens,

plusieurs d'entre-eux n'y croient guère, mais préfèrent maintenir le « flou artistique » sur cette question, par peur d'intensifier l'inquiétude des Québécois face à leur avenir. Quoi qu'il en soit, ce livre démontre clairement que les diverses théories du pacte de 1867 furent inventées de toutes pièces, soit pour justifier des actions politiques, soit pour aller chercher plus de pouvoirs ou encore pour apaiser les craintes des Québécois face à leur avenir en tant que peuple.

En définitive, ce livre demeure un incontournable pour tous ceux et celles qui veulent approfondir leur connaissance en histoire constitutionnelle du Canada. Cependant, les nombreuses notes et références alourdissent, inutilement, cet ouvrage qui aurait pu être davantage vulgarisé pour un plus large public. Il est à souhaiter que cet essai ira au-delà du cercle des initiés en histoire et en politique.

Josiane Lavallée
enseignante en histoire

Société, n° 20/21, *Le chaînon manquant*, été 1999, 448 p.

Cette livraison de la revue *Société* a déjà fait beaucoup parler. Tombant à point à la veille du 40e anniversaire de la Révolution tranquille, elle a contribué à enrichir l'exégèse de l'événement (ou non-événement, c'est selon...) en ajoutant une note grinçante à un récit encore largement triomphant. Sous le titre un peu présomptueux de « chaînon manquant », qui ne rend pas justice à l'historiographie récente (entre autres Collin, 1996 ; Ferretti, 1999 ; Lapointe, 1996 ; Piché, 1997), le numéro rassemble une dizaine de textes dont plusieurs s'intéressent au rôle de l'Église et des militants chrétiens dans l'avènement des transformations majeures survenues au cours des années 1960. Si l'hypothèse n'est plus tout à fait neuve d'une Église catholique non monolithique, traversée de courants modernisateurs, le grand mérite de ce numéro est de rassembler autant de textes forts illustrant l'idée. Et pour mieux apprécier l'apport historiographique de ce collectif, la nuance soulignée par Gilles Gagné, dans son texte introductif, a son importance : « [c]ontre l'idée que le Québec contemporain serait issu de forces sociales et de projets qui déjà lui ressemblaient, elles [ces études] trouvent la genèse de la Révolution tranquille dans des mouvements qui furent pourtant ses premières victimes » (p. II). On comprend que l'intérêt n'est plus tant de décrypter, avant 1960, les germes d'une modernité laïcisante et rationalisante mais bien de considérer dans leur entièreté, et sans les dissocier faussement de leur horizon religieux, les projets des réformateurs.